



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 19/05/2022

#### **Modernisation de l'inscription à l'épreuve pratique : 4<sup>e</sup> vague de déploiement de RDV Permis**

Dès le mois de juin, un nouveau service permettra aux candidats au permis de conduire du département de la Vienne de réserver en ligne leur date de passage de l'épreuve pratique pour les examens B (voiture) et ceux du groupe moto (A1 et A2).

Ce dispositif, dénommé "Rdv Permis", est fondé sur les principes de liberté et de responsabilisation du candidat et de son formateur. Jusque-là réservé aux écoles de conduite et aux candidats de 38 départements du sud de la France, il est désormais déployé en Charente, Charente-Maritime, Cher, Dordogne, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée, Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan.

La généralisation de RdvPermis au reste du territoire français se fera ensuite par vagues successives dans les prochains mois.

RdvPermis est un système de réservation nominative des places à destination des candidats, qui en font la demande par voie électronique, soit par le biais de leur auto-école, soit via leur propre compte sur le site de réservation.

En rendant le candidat désormais responsable de sa place d'examen, et donc décisionnaire des dates et lieux de passage, en collaboration avec son formateur, RdvPermis permet de moderniser l'accès à l'examen pratique du permis de conduire.

**Ainsi dans la Vienne, les réservations des places d'examens du permis de conduire** seront réalisées à **partir de juin 2022** sur le site Rdv Permis. Les premiers examens réservés via ce nouveau système se dérouleront à compter du 1er juillet 2022.

Les établissements de la conduite ont été conviés par la Direction Départementale des territoires de la Vienne à une réunion d'information et seront **accompagnés au quotidien dans leurs démarches par celle-ci.**

Le candidat peut :

- soit donner mandat à son école de conduite pour l'inscrire : il est alors informé en temps réel sur sa boîte mail de toutes les démarches effectuées en son nom ;
- soit créer lui-même un compte sur l'application de réservation puis choisir de poursuivre les démarches avec une école de conduite ou en candidat libre.

Le candidat, inscrit dans une école de conduite peut, en liaison avec son formateur :

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr) :



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers



## **PRÉFET DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- choisir son centre d'examen dans l'un des départements couverts par RdvPermis ;
- choisir une date et un créneau horaire parmi les disponibilités proposées.

Le candidat libre a pour obligation de déclarer en ligne le proche qui l'accompagnera le jour de l'examen, et dont le lien personnel ou de parenté devra être attesté auprès de l'examineur. Il doit fournir, comme prévu par la réglementation, un véhicule équipé de double commandes le jour de l'épreuve.

Afin de responsabiliser les candidats et de limiter l'absentéisme, toute place réservée et non utilisée entraîne un délai avant une nouvelle réservation, de 40 jours (hors cas de force majeure).

Enfin, afin d'inciter les candidats, après un premier échec, à se représenter avec un niveau de préparation suffisant, le délai de ré-inscription est conditionné au résultat obtenu : plus le niveau est faible lors de l'examen, plus le délai d'attente pour se représenter est long, jusqu'à 35 jours.

Pour les écoles de conduite :

- Un espace leur est dédié : [pro.permisdeconduire.gouv.fr](http://pro.permisdeconduire.gouv.fr).
- Cet espace est un outil gratuit qui leur permet de visualiser en temps réel les places disponibles et les créneaux réservés ;
- Le système Rdv Permis applique, pour la gestion des places d'examen, des règles transparentes et loyales entre les écoles de conduite ;
- La plateforme permet de réserver des places nominatives en accord avec les candidats, et ainsi de planifier la formation selon la date choisie pour l'examen.

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr](mailto:nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr) :



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers